

# DOSSIER

# FORMATION

# CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

P. 2 à 4 .....PROGRAMME DETAILLE  
P. 5 .....DATES DES REGROUPEMENTS

## FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL

L'I.S.F a été agréé pour la formation au Conseil Conjugal et Familial depuis 1978. Notre Institut conduit cette formation en tenant compte à la fois des directives du Ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale, de l'évolution des besoins et des demandes dans la société.

### Conditions d'inscription :

[En attente de réponse suite au dépôt du dossier RNCP]

### Conditions d'accessibilité :

- Les personnes titulaires d'un Diplôme d'Etat professionnel ou universitaire dans les domaines médical, paramédical, social, éducatif, psychologique, juridique, d'animation [au moins de niveau III nomenclature 1969, niveau 5 du décret du 8 janvier 2019] ;
- Les personnes ayant obtenu l'attestation de formation « Education à la Vie » et ayant effectué 200 h d'activités d'accueil, d'informations relatives à la vie sexuelle, relationnelle et familiale à la date de rentrée.

### Conditions d'admission :

L'acceptation du dossier est soumise à un entretien préalable de sélection. Cet entretien vise à évaluer les motivations et les aptitudes du candidat à suivre la formation, en tenant compte des connaissances de ce métier dont le candidat pourra faire preuve.

### La formation poursuit 2 buts différenciés et complémentaires pour pouvoir exercer comme conseiller conjugal et familial:

- Acquérir les compétences et savoirs spécifiques requis pour assurer des activités de conseil conjugal et familial, telles qu'elles sont définies par le Ministère des Solidarités et de la Cohésion Sociale, dans le décret de Mars 2018. Ces activités sont essentiellement les entretiens individuels ou de couple et les animations de groupes de réflexion à propos des questions d'affectivité, de sexualité, de vie couple et de famille
- Permettre de développer les capacités relationnelles dans l'exercice de ces activités professionnelles, notamment développer les capacités d'écoute des personnes et d'analyse des situations de vie, trouver la distance nécessaire dans l'accompagnement pour permettre à l'autre d'être acteur de ses choix.

### Orientations pédagogiques :

#### La formation proposée à l'I.S.F cherche à répondre aux orientations suivantes :

- Proposer une approche pluridisciplinaire, éthique, droit, sociologie, histoire, philosophie, anthropologie, médecine et psychodynamique.
- Proposer un tronc commun de formation théorique sur la famille pour les étudiants en Médiation Familiale et Conseil Conjugal et Familial.
- Articuler constamment enseignement théorique et formation pratique, notamment en permettant à chacun de parler des questions soulevées par la pratique et les stages. Un atelier « suivi de stage » est prévu à cet effet
- Prendre en compte les acquis et l'expérience des participants par une pédagogie interactive
- Fournir un soutien méthodologique individualisé pour la rédaction du mémoire.

## Programme de formation

### Enseignement théorique sur la famille, commun aux formations de médiateur et de conseiller conjugal et familial

La formation débute par un Diplôme Universitaire de 70 h d'enseignement pluridisciplinaire sur la famille qui constitue un tronc commun avec la formation à la médiation. Il s'agit d'une approche théorique de la famille dans les champs historique, juridique, éthique, anthropologique, sociologique, philosophique. Ce DU propose une ouverture sur la dimension des familles en Europe.

A l'issue de ce module, un travail personnel sera demandé afin de valider un Diplôme Universitaire Familles et sociétés. Regards croisés en Europe.

Des apports plus spécifiques au conseil conjugal et familial sont réalisés par des enseignants praticiens, sur les thèmes suivants : affectivité et sexualité, adolescence, désir d'enfant et planification des naissances, MST, SIDA, relations de couple, relations parents-enfants, la famille et ses crises, les différentes formes de familles, violences conjugale et intrafamiliale.

Deux modules sont repérés lors de la formation :

### Sensibilisation au groupe et à l'institution

- **En lien avec la conduite de groupes de réflexion de jeunes et d'adultes**, tâche essentielle du conseiller conjugal et familial, des jours de sensibilisation au groupe sont prévus.

Ce module vise à :

- sensibiliser au fonctionnement des groupes, à leur approche, à leur observation et à leur écoute.
- prendre conscience des processus à l'œuvre dans toute formation groupale ainsi que des mécanismes qui régissent des groupes spécifiques (famille, groupe d'adolescents, groupe de paroles) à partir de ses propres représentations.
- développer des capacités de décodage et de compréhension des contenus implicites et explicites, dans les discours de chaque participant et ceux du groupe entier.

- **Eléments d'analyse organisationnelle et institutionnelle**

Couples, familles et groupes sociaux sont à considérer dans une double dimension organisationnelle et institutionnelle : enjeux de places et de statuts, relation d'influence et de pouvoir seront étudiés lors de ces journées

### Formation à l'entretien

Elle est organisée autour des modules suivants :

- Les spécificités de la relation d'entretien de conseil conjugal et familial
- La demande adressée au conseiller conjugal et familial
- L'entretien individuel au sujet des problèmes de vie affective, sexuelle, conjugale
- L'entretien et les problématiques du désir d'enfant, de la grossesse et de la naissance
- L'entretien avec un couple, une famille, dans son évolution
- L'entretien et l'Interruption Volontaire de Grossesse

### Les stages

2 stages de 40 h minimum sont obligatoires. Ils sont répartis sur les deux années de la formation et ont lieu principalement dans un centre de planification et d'orthogénie, mais aussi selon l'environnement et le contexte propre à chaque stagiaire dans des établissements ou tout autre lieu où exerce un conseiller conjugal et familial. La mise en place du stage donne lieu à une convention obligatoire entre l'I.S.F et le responsable du stage, et se conclut par un rapport de stage validé par les référents des ateliers.

### Atelier de suivi de stage

Ce temps et ce lieu permet de réfléchir et d'élaborer les situations apportées par les participants afin de mieux percevoir l'implication du stagiaire : identification du problème, modalités d'intervention personnelle, construction de son identité professionnelle...

### Le mémoire

La rédaction et la soutenance du mémoire fait partie intégrante de la formation. Il est une condition requise pour la reconnaissance de la capacité d'exercice comme conseiller conjugal et familial.

Son objectif est de rendre compte de la manière dont le candidat a pu intégrer personnellement les connaissances apportées par la formation [cours, recherches, lectures personnelles, observations de stages...]

Une méthodologie appropriée sera proposée pour ce travail.

Ce mémoire donne lieu à une soutenance dont les modalités sont précisées aux stagiaires lors de la formation.

### Fiche de lecture

Deux fiches de lecture devront être rédigées. Elles porteront sur des ouvrages indiqués dans la bibliographie remise en début de formation. Une méthodologie appropriée sera proposée pour ce travail.

### Organisation pratique

#### Durée et organisation

Les **480 heures** d'enseignement et de formation sont ainsi réparties :

La 1<sup>ère</sup> année :

- Une journée de rentrée : **15 septembre 2020**
- 70 h soit 10 jours durant le Diplôme Universitaire Familles et sociétés. Regards croisés en Europe.
- 182 h soit 11 regroupements spécifiques à la formation

La 2<sup>ème</sup> année :

- 148 h soit 10 regroupements spécifiques à la formation
- 80 h de stage réparties sur les deux années

### Validation

À l'issue de la 2<sup>ème</sup> année de formation, deux hypothèses se présentent :

- Reconnaissance de la Capacité d'exercice comme conseiller conjugal et familial.

Cette reconnaissance est délivrée par l'Institut, aux conditions suivantes :

- avoir suivi l'ensemble des enseignements de 400 h [sauf dérogation particulière]
- avoir accompli les stages de 80 h, rédigé les rapports de stage validés
- avoir rédigé et validé les deux fiches de lecture
- avoir soutenu et validé le mémoire lors de l'entretien final d'évaluation.

- Attestation de suivi de formation au Conseil Conjugal et Familial.

L'attestation est délivrée dans le cas où ferait défaut l'une des conditions ci-dessus.

Cette attestation n'a pas validité de capacité à exercer.

**FORMATION AU CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL  
ORGANISATION PREVISIONNELLE - SESSION 2020-2022**

**DATES DES REGROUPEMENTS DE LA FORMATION :**

**1<sup>ère</sup> ANNEE :**

15, 16, 17, 18, 30 septembre 2020  
1, 2, 14, 15, 16 octobre 2020  
4, 5, 6, 18, 19, 20 novembre 2020  
3, 4 décembre 2020  
21, 22 janvier 2021  
4, 5, 25, 26 février 2021  
11, 12, 25, 26 mars 2021  
8, 9, 29, 30 avril 2021  
20, 21 mai 2021  
3, 4 juin 2021

**SOIT 36 JOURNEES, 252 HEURES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE  
40 HEURES DE STAGE PRATIQUE SERONT A PREVOIR**

**2<sup>ème</sup> ANNEE :**

22, 23, 24 septembre 2021  
7, 8 octobre 2021  
4, 5, 25, 26 novembre 2021  
9, 10 décembre 2021  
6, 7, 20, 21 janvier 2022  
3, 4 février 2022  
3, 4, 17, 18 mars 2022

**21 JOURNEES, 148 HEURES D'ENSEIGNEMENT THEORIQUE  
40 HEURES DE STAGE PRATIQUE SERONT A PREVOIR**

**TARIFS 2020/2022 CONSEIL CONJUGAL ET FAMILIAL**

**Frais d'étude d'admissibilité : 74 €**

<input type="checkbox"/> Formation individuelle (à régler par vous-même)	<input type="checkbox"/> 6208 €
<input type="checkbox"/> Formation continue (à régler par l'employeur)	<input type="checkbox"/> 8633 €

-Pour les étudiants pris en charge : Merci de nous indiquer l'adresse de facturation

-Pour les étudiants en formation individuelle : Les frais pédagogiques sont à régler en 7 fois maximum (de septembre à avril) par prélèvements (au 5 de chaque mois)